

NOTE D'INFORMATION

Préparée pour la
2^e Réunion de la Commission mondiale sur l'avenir du travail
15-17 février 2018

#3

**Groupe 2: Mettre fin à l'inégalité systématique qui touche les femmes
sur le lieu de travail**

Répondre aux besoins en matière de services à la personne afin de contribuer à l'instauration de marchés du travail inclusifs et de promouvoir l'égalité des sexes

L'établissement, en août 2017, de la Commission mondiale sur l'avenir du travail a marqué le début de la deuxième phase de l'Initiative du centenaire de l'OIT sur l'avenir du travail. Les six groupes thématiques serviront de base à la poursuite des discussions de la Commission mondiale. Ils portent sur les principaux enjeux à prendre en considération si l'on veut que le travail de demain assure la sécurité, l'égalité et la prospérité. Une série de notes d'information, préparées dans le cadre de chacun des groupes proposés, ont pour but d'encourager la discussion sur un certain nombre de questions relevant des différents thèmes. Les groupes thématiques ne sont pas nécessairement liés à la structure du rapport final.

Liste des notes d'information

Groupe 1: Rôle que joue le travail pour les individus et la société

#1. Individus, travail et société

#2. Répondre à la situation des jeunes et à leurs aspirations

Groupe 2: Mettre fin à l'inégalité systématique qui touche les femmes sur le lieu de travail dans le monde

#3. Répondre aux besoins en matière de services à la personne afin de contribuer à l'instauration de marchés du travail inclusifs et de promouvoir l'égalité des sexes

#4. Autonomisation des femmes qui travaillent dans l'économie informelle

Groupe 3: La technologie au service du développement social, environnemental et économique

#5. La qualité de l'emploi dans l'économie des plates-formes numériques

#6. Impact des technologies sur la qualité et la quantité des emplois

Groupe 4: Gérer le changement à toutes les étapes de l'éducation

#7. Gérer les transitions tout au long de la vie

#8. Systèmes et politiques de développement des compétences pour la main-d'œuvre de demain

Groupe 5: Nouvelles approches de la croissance et du développement

#9. Nouveaux modèles économiques pour une croissance inclusive

#10. Des chaînes de valeur mondiales pour un avenir inclusif et durable

Groupe 6: L'avenir de la gouvernance du travail

#11. Nouvelles orientations pour la gouvernance du travail

#12. Approches innovantes pour garantir une protection sociale universelle pour l'avenir du travail

Introduction

La qualité des services à la personne, rémunérés et non rémunérés, représente un enjeu crucial pour l'avenir du travail. Les services à la personne sont essentiels à la reproduction de la main-d'œuvre future, à la santé et à la formation de la main-d'œuvre actuelle, et aux soins prodigués au nombre grandissant de personnes âgées.

En outre, les services à la personne occupent une place centrale dans la réalisation d'un avenir du travail qui garantisse l'égalité des sexes. A l'échelle mondiale, les femmes fournissent plus de soins et exécutent plus de travaux domestiques non rémunérés; toutefois, la prestation de services de soins à la personne détermine la capacité des femmes à occuper et à conserver un emploi, ainsi que la qualité des emplois exécutés. La majorité des professionnels des services à la personne sont des femmes; celles-ci travaillent souvent dans l'économie informelle, dans des conditions très précaires et en échange d'un salaire modique. Force est de constater que, même si les femmes assument considérablement les coûts des services à la personne, les déficits dans ce secteur persistent.

Qui répondra aux besoins grandissants en matière de soins à la personne à l'avenir? Dans quelles conditions ces soins seront-ils prodigués? Quelles politiques peuvent être mises en œuvre afin de contribuer à l'instauration de marchés du travail inclusifs et de promouvoir l'égalité des sexes? Il est indispensable de répondre à ces questions pour bâtir un avenir du travail qui assure l'égalité des sexes.

La présente note d'information examine la place centrale qu'occupent les services à la personne dans les marchés du travail et dans la société. Elle explore dans quelle mesure ces services contribuent à la réalisation de l'égalité des sexes et souligne l'importance de promouvoir des politiques transformatrices en matière de services à la personne.

Principaux constats

Pourquoi les services à la personne revêtent-ils une importance en vue de la réalisation de l'égalité des sexes dans l'avenir du travail?

Les services à la personne désignent des activités qui répondent aux besoins physiques et émotionnels des adultes comme des enfants, des personnes âgées comme des jeunes, des personnes fragiles comme des personnes robustes. Il s'agit notamment de services de soins directement prodigués à la personne et de travaux domestiques qui sont une condition préalable aux soins. Les femmes, en particulier les femmes pauvres, fournissent la majorité des soins et des travaux domestiques non rémunérés (BIT, 2016a; Nations Unies, 2016). Bien que les estimations varient, des études montrent que, lorsque l'on tient compte de toutes les formes de travail, rémunéré et non rémunéré, les femmes travaillent de plus longues heures que les hommes

(ONU-Femmes, 2015; Samman, Presler-Marshall et Jones, 2016). Par rapport aux hommes, les femmes consacrent environ une à trois heures de plus par jour aux tâches ménagères; elles passent deux à dix fois plus de temps par jour à prodiguer des soins (aux enfants, aux personnes âgées ou aux malades); et elles consacrent une à quatre heures de moins aux activités du marché (Banque mondiale, 2012). En conséquence, il se peut que les femmes aient moins de temps à disposition, ce qui accentue davantage les trajectoires d'appauvrissement (Zacharias, Antonopoulos et Masterson, 2012).

La prestation de services à la personne non rémunérés détermine la capacité, la durée et les types de possibilités d'emploi dont les femmes peuvent tirer parti, ce qui creuse les disparités entre hommes et femmes pour ce qui est des emplois, de la rémunération et des perspectives de carrière. Ces barrières fragilisent davantage le pouvoir de négociation des femmes au sein des ménages et peuvent limiter leur possibilité de jouir des droits à l'éducation, à la santé et à la protection sociale (y compris à la retraite) et de participer à tous les aspects de la vie (Sepúlveda Carmona, 2013). Les femmes, en particulier dans les pays à faible revenu, passent encore beaucoup de temps à prodiguer des soins, en raison du manque d'infrastructures de base (pour l'acheminement de l'eau, par exemple). Tout cela se répercute sur le bien-être des bénéficiaires des services, affaiblissant le développement des enfants et réduisant les possibilités d'une fin de vie digne pour les personnes âgées.

Le fait de considérer que les femmes ont une inclination ou des capacités «naturelles» à prodiguer des services à la personne, plutôt que des compétences acquises au moyen d'un enseignement ou d'une formation formels (voir Note d'information n° 8), est à l'origine de la féminisation des services à la personne rémunérés. À l'échelle mondiale, 65 pour cent de la totalité des professionnels de l'aide à domicile sont des femmes; de manière générale, les femmes représentent 60 pour cent des travailleurs du secteur de l'éducation et 70 pour cent des travailleurs du secteur de la santé et des services sociaux, tandis qu'elles comptent pour plus de 80 pour cent des travailleurs domestiques dans la plupart des régions du monde. Dans le secteur de la santé et des activités sociales, les femmes occupent principalement les emplois les moins qualifiés, les moins payés et se situant au bas de l'échelle professionnelle (BIT, 2017). Dans la plupart des cas, les travailleurs domestiques sont faiblement rémunérés et travaillent dans des conditions précaires et relevant de l'exploitation, sans signer de contrat ni bénéficier de prestations sociales (Otobe, 2017). Les travailleurs migrants de l'économie domestique, en particulier ceux qui fournissent des services de soins à domicile, sont encore plus exposés à des situations d'exploitation.

Les travailleuses rémunérées de l'économie domestique représentent près d'un cinquième de la part totale de femmes actives. Par conséquent, le fait que les femmes soient mal payées et qu'elles travaillent dans de mauvaises conditions contribue directement aux inégalités des sexes sur le marché du travail. De même, des conditions d'emploi pénibles (forte rotation du personnel, faibles qualifications, fragmentation du processus de travail, exposition à la violence sur le lieu de travail et ratio bénéficiaires de soins/soignants rémunérés élevé, entre autres) ont des répercussions sur la qualité des soins prodigués et, partant, sur le bien-être de leurs bénéficiaires. En outre, la fourniture de services à la personne, tout comme leur qualité et leur accessibilité économique, a des effets sur l'offre de travail, en particulier celle des femmes. Les services à la personne sont une composante essentielle de la réalisation de l'égalité dans le monde du travail.

Qu'appelle-t-on des politiques transformatrices en matière de services à la personne?

Les politiques en matière de services à la personne sont des politiques publiques qui répartissent des ressources sous forme d'argent (y compris des revenus), de services ou de temps aux professionnels de l'aide à domicile ou aux personnes qui ont besoin de soins. Il s'agit notamment de politiques sur les congés (tels que le congé parental), sur les services de soins (comme les services de développement et de soins de la petite enfance), sur la protection sociale et les transferts en espèces (tels que les allocations de garde d'enfants), sur les modalités de travail (le télétravail et les horaires flexibles, entre autres), et sur les infrastructures (pour l'assainissement de l'eau et son approvisionnement, par exemple). Puisqu'il a été reconnu que la distribution égale de services à la personne non rémunérés et la professionnalisation des services de soins peuvent être de véritables vecteurs de l'égalité des sexes, les politiques en matière de services à la personne occupent une place prépondérante dans les débats sur les politiques publiques. Cela tient au fait que les politiques en matière de services à la personne *redistribuent* la prestation de ces services entre les femmes et les hommes, et entre les ménages et l'ensemble de la société, et qu'elles *réduisent* la pénibilité de certaines formes de services à la personne non rémunérés. Ces politiques assurent le bien-être des sociétés, sans compter qu'elles créent aussi des possibilités d'emploi et qu'elles peuvent aider tous les groupes de la société à s'insérer dans le marché du travail. Des politiques transformatrices de services à la personne garantissent les droits des soignants et des bénéficiaires de soins, ainsi que leur capacité d'agir, leur autonomie et, enfin, leur bien-être (UNRISD, 2016). Ces politiques accordent une certaine attention à *qui* fournit les soins, à la qualité des soins prodigués, et aux conditions de travail des soignants rémunérés, ainsi qu'au financement et à la distribution des soins et des services à la personne. Les politiques transformatrices de services à la personne sont une combinaison de politiques en matière d'emploi, de protection sociale et de migration, visant à instaurer des marchés du travail inclusifs et à réaliser l'égalité des sexes (voir la figure 1).

Figure 1. Politiques ayant des incidences sur la fourniture de services à la personne rémunérés et non rémunérés



A titre d'exemple, en Suède et en Norvège, grâce à l'adoption d'un congé parental neutre sur le plan du genre (d'une durée de treize mois), associé au droit universel des enfants de bénéficier de services de développement et de soins de la petite enfance (d'une durée de douze mois), le taux d'activité des femmes a considérablement augmenté. Dans de nombreux pays d'Amérique latine et dans plusieurs pays d'Afrique, du fait de l'absence de prestation de services à la personne, à laquelle s'ajoutent des inégalités salariales, les femmes représentent une part relativement élevée des travailleurs domestiques (la plupart d'entre elles étant employées de manière informelle), tandis que les femmes instruites enregistrent un taux d'activité élevé. Dans certains pays à revenu élevé, des femmes travaillent à temps partiel afin de pallier l'absence de services de garde d'enfants financièrement accessibles, au risque de perdre une source de revenu. L'écart persistant entre le droit à des congés suffisamment bien payés – qui devraient être accessibles de façon égale aux femmes et aux hommes – et la disponibilité de services de garde d'enfants financièrement accessibles a des répercussions à la fois sur les inégalités en général et sur les inégalités entre les sexes.

Les politiques en matière de migration peuvent aussi influencer les possibilités d'emploi des migrants dans l'économie domestique, ainsi que la qualité des emplois. Les migrants représentent une part de plus en plus importante des professionnels de l'aide à domicile, que ce soit pour des soins personnalisés, des services de garde d'enfants ou des travaux domestiques. De plus en plus, les travailleurs au pair, qui ne sont pas des actifs occupés, fournissent des services de garde d'enfants relativement bon marché (Adamson et Brennan, 2016). Plusieurs pays ont pour habitude de recourir aux services de médecins et de personnel infirmier issus de l'immigration, sans toujours leur garantir un traitement équitable (voir par exemple Gammage et Stevanovic, 2016; Meghani, 2016; CSI, 2014). De bonnes pratiques en matière de recrutement éthique ont permis d'améliorer la situation au Royaume-Uni du personnel infirmier des Philippines et de l'Inde (Calenda, 2016), tandis que des accords bilatéraux entre pays d'origine et pays de destination peuvent contribuer à assurer l'accès des travailleurs domestiques à une couverture sociale (BIT, 2016a).

Les politiques en matière de services à la personne peuvent aussi favoriser les politiques transformatrices dans ce secteur, en ce que de bonnes conditions de travail pour les soignants sont la contrepartie de soins de qualité, rémunérés et non rémunérés (Folbre, 2006). Ces politiques peuvent être ajustées pour répondre aux besoins des travailleurs ayant des responsabilités familiales, en vue de réduire expressément la part de services à la personne non rémunérés. A titre d'exemple, l'Afrique du Sud a adopté le programme élargi de travaux publics (Expanded Public Works Programme, EPWP) qui prévoit la création d'emplois (même si ces emplois sont souvent temporaires), l'exécution de programmes de formation et la remise de certifications professionnelles, dans les domaines du développement de la petite enfance et des services à domicile et au sein de la communauté (Parenzee et Budlender, 2016). Dans les régions du nord-est du Brésil, le microcrédit et les formations professionnelles en faveur des femmes sont complétés par des services de garde d'enfants, pour les enfants âgés de moins de 6 ans, financés par des fonds publics, dans le cadre du volet Brasil Carinhoso du programme de transferts en espèces Bolsa Familia. Aux Pays-Bas notamment, des régimes de «services à la personne contre rémunération» soigneusement élaborés, avec l'obligation pour les bénéficiaires de justifier leurs dépenses, ont découragé les personnes à recourir à une main-d'œuvre faiblement rémunérée et non réglementée (et habituellement migrante) (BIT, 2016b). Les politiques relatives aux services à la personne sont de plus en plus intégrées dans les systèmes de protection sociale. L'Uruguay a créé un système national intégré de prise en charge en vue de la mise en œuvre et de la coordination des politiques

de prise en charge des adultes ayant des besoins spécifiques, notamment les personnes handicapées, et des enfants en bas âge. L'un des objectifs du système est de garantir le respect des droits des soignants, rémunérés et non rémunérés (Esquivel, 2017).

Les politiques de l'emploi peuvent aussi aider à améliorer la qualité des soins et à faire en sorte que les services à la personne favorisent l'insertion sur le marché du travail et l'égalité au travail. La prestation de services à la personne requiert une forte intensité de main-d'œuvre, raison pour laquelle l'expansion de tels services peut entraîner la création à grande échelle d'emplois, tant dans les pays à revenu élevé que dans les pays à faible revenu. Dans les sociétés vieillissantes de certains pays, il est probable que la demande de fourniture de services à la personne augmente, tout comme la création d'emplois (voir Note d'information n° 2). Si la technologie peut certainement appuyer, en bien, les interventions humaines dans les soins à la personne (au moyen de bras robotiques à commande hydraulique ou de robots aspirateurs, par exemple), l'économie domestique a néanmoins un potentiel d'automatisation totale relativement limité (voir Note d'information n° 6). D'après des estimations récentes, un investissement en faveur de l'économie domestique de 2 pour cent du PIB dans seulement sept pays à revenu élevé pourrait créer plus de 21 millions d'emplois, dont 75 à 85 pour cent concerneraient les femmes, compte tenu des tendances actuellement observées en matière de ségrégation professionnelle. Dans les économies émergentes, un investissement similaire pourrait créer 24 millions de nouveaux emplois en Chine; 11 millions en Inde; presque 2,8 millions en Indonésie; 4,2 millions au Brésil; et un peu plus de 400 000 en Afrique du Sud, dont 43 à 74 pour cent concerneraient les femmes (De Henau, Himmelweit et Perrons, 2017). L'investissement public en faveur de l'économie domestique entraînerait aussi la création d'emplois de meilleure qualité (accompagnés de prestations de sécurité sociale) (De Henau et Perrons, 2016).

Comment financer les politiques en matière de services à la personne?

Le financement de politiques transformatrices en matière de services à la personne soulève des questions importantes. Les pressions exercées sur le financement public et sur les coûts ont entraîné une privatisation de certaines branches des services à la personne. D'aucuns craignent que cette situation conduise à une segmentation de la main-d'œuvre affectée à ces services, à une déqualification des tâches, ainsi qu'à une pression vers le bas des salaires, ce qui se répercuterait en fin de compte sur la qualité des soins prodigués. A titre d'exemple, au Royaume-Uni, les professionnels chargés de la garde d'enfants âgés de 0 à 3 ans gagnent nettement moins dans le secteur privé que dans le secteur public (Gambaro, 2017). Etant donné les systèmes de prise en charge des personnes âgées et des personnes handicapées contre rémunération, on a assisté à une multiplication du nombre de professionnels de l'aide à domicile indépendants; ceux-ci travaillent dans des conditions précaires, sont généralement privés de protection et peinent à s'organiser, notamment aux Etats-Unis (Martin et coll., 2009). Cette situation a alimenté les débats sur la nature des politiques susceptibles de financer la fourniture de services à la personne et de favoriser une meilleure qualité de travail dans ce secteur¹. A cet égard, il y a lieu de s'interroger sur la façon de mesurer toutes les formes de travail rémunéré et non rémunéré, afin d'en tenir dûment compte dans les processus décisionnels et dans la formulation de stratégies macroéconomiques (voir l'annexe).

1 En 2017, le Royaume-Uni a proposé un programme de financement des soins qui a soulevé de grandes controverses: baptisée la «taxe de la démence», cette proposition a finalement été abandonnée.

Quelques considérations

Les politiques transformatrices en matière de services à la personne sont assorties d'avantages, en ce qu'elles permettent aux soignants et aux personnes ayant besoin de soins de jouir de leurs droits; qu'elles créent des emplois; et qu'elles contribuent à l'insertion sur le marché du travail et à l'égalité des sexes dans le monde du travail. Dans ce contexte, des questions importantes se font jour:

- Comment les politiques de l'emploi et du marché du travail, fondées sur un ensemble de normes internationales du travail relatives à l'économie domestique, peuvent-elles contribuer à la redistribution des services à la personne non rémunérés? Comment peut-on faire en sorte que les emplois dans le domaine des soins à la personne soient des emplois décents, qui garantissent aux travailleurs une rémunération adéquate, de bonnes conditions de travail et le droit d'être représentés?
- Comment les systèmes de protection sociale peuvent-ils veiller à ce que toutes les personnes dans le besoin soient en mesure d'accéder à des services à la personne de qualité et à des allocations en espèces, tout en réglant les questions relatives au travail non rémunéré et à la nécessité d'accéder à des emplois de qualité?
- Comment les stratégies macroéconomiques peuvent-elles ménager une marge d'action budgétaire en faveur des investissements dans l'économie domestique, tout en garantissant des emplois de qualité tant pour les femmes que pour les hommes? Comment l'application des nouvelles normes relatives aux statistiques du travail adoptées à la 19^e Conférence internationale des statisticiens du travail (voir l'annexe) assure-t-elle que toutes les formes de services à la personne, rémunérés et non rémunérés, sont correctement mesurées et évaluées?

Annexe: Mesure des soins et des travaux domestiques non rémunérés dans les statistiques du travail

Le système de comptabilité nationale des Nations Unies (Nations Unies et coll., 2009) établit les critères de regroupement des informations économiques qui doivent être prises en compte dans le calcul du produit intérieur brut (PIB) et d'autres agrégats macroéconomiques. Or, la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social a noté que: «le PIB était un outil inadapté pour évaluer le bien-être dans le temps, en particulier dans ses dimensions économique, environnementale et sociale», notamment en ce qu'il ne tient pas compte des services résultant des soins et des travaux domestiques non rémunérés.

Le Système de comptabilité nationale 2008 (SCN 2008) énumère les raisons pour lesquelles les soins et les travaux domestiques non rémunérés sont exclus du domaine de la production du SCN, soit:

l'indépendance et l'isolement relatifs de ces activités par rapport aux marchés, l'extrême difficulté de faire des estimations économiquement significatives de leurs valeurs et les effets négatifs que cela comporterait sur l'utilité des comptes pour l'élaboration des politiques et pour l'analyse des marchés et de leurs déséquilibres (Nations Unies et coll., 2009).

Grâce aux progrès réalisés dans la collecte de données relatives au budget-temps et dans les méthodes d'évaluation, on dispose désormais d'une base d'informations qui permet le calcul de comptes satellites du secteur des ménages, afin de mesurer le travail non rémunéré et au sein des ménages (ou la production des ménages), hors PIB mais dans les limites du domaine de la production du SCN².

Les mesures actuelles du SCN 2008 donnent une vision déséquilibrée de la contribution et des coûts des services à la personne dans notre société. L'entrée des femmes sur le marché du travail s'accompagne par définition d'une hausse du PIB. Néanmoins, la baisse concomitante de soins et de travaux domestiques non rémunérés n'est pas prise en considération. De même, lorsque la baisse des financements publics en faveur des services publics entraîne une augmentation de la demande de soins et de travaux domestiques non rémunérés, les coûts relatifs à cette nouvelle charge de travail ne sont pas pris en compte. Au contraire, on observe une augmentation artificielle de «la productivité», qui peut avoir des répercussions sur la société si les soins ne sont pas fournis, s'ils sont remplacés par des soins de moins bonne qualité, ou si des soignants sont contraints de renoncer à des heures de travail rémunéré afin de prodiguer des soins. En outre, ne pas reconnaître que les soins et les travaux domestiques non rémunérés sont un investissement dans les générations à venir revient à sous-estimer l'investissement total (ONU-Femmes, 2015). La mesure des services à la personne non rémunérés ne vise pas à justifier ou à entraver l'entrée des femmes sur le marché du travail. Il s'agit plutôt de reconnaître que, si l'on veut préserver le bien-être total, un tel travail doit être remplacé; or, cette possibilité n'est pas prise en compte par les agrégats économiques à l'heure actuelle.

² Les comptes satellites du secteur des ménages sont des outils qui permettent de mesurer et de quantifier la valeur de la production qui résulte des services à la personne non rémunérés, y compris la contribution du secteur à but non lucratif, dans le Système de comptabilité nationale. La constitution de comptes satellites, qui sont actuellement disponibles dans de nombreux pays, a favorisé une meilleure évaluation et une plus grande visibilité de la valeur économique des services à la personne non rémunérés et de leur dimension sexiste, en tant que variables macroéconomiques (voir Abraham et Mackie, 2005).

La mesure insuffisante des soins et des travaux domestiques non rémunérés dans le SCN a des effets négatifs sur son utilité pour la formulation de politiques, notamment en matière de services à la personne, et pour la comparabilité intertemporelle et entre pays. Avant 2013, la question de la comparabilité constituait un enjeu pour les statistiques de la population active. Lorsque l'on mesurait la population active, il fallait tenir compte du travail exécuté en échange d'une rémunération ou d'un profit, ainsi que de certaines formes de travail non rémunéré. Toutefois, les formes de travail non rémunéré prises en considération, telles que la production de biens aux fins de consommation personnelle (comme l'agriculture de subsistance), pouvaient être exclues des mesures si leur contribution dans la consommation des ménages était jugée insuffisante. Par conséquent, ces activités ne figuraient que très peu, voire pas du tout, dans les calculs de la population active. De même, pendant longtemps, le Système de comptabilité nationale a considéré l'approvisionnement en eau et la récolte de bois comme des activités de production de biens et, de fait, comme des activités économiques relevant de son domaine de la production. Force est de constater que, hormis quelques exceptions, les enquêtes sur la population active n'ont pas tenu compte de ces activités en vue de déterminer la part de la population active occupée³. Souvent, les pays mesuraient ces activités séparément des emplois à proprement parler, ou ne les mesuraient pas du tout.

En 2013, la 19^e Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST) a adopté une définition du travail «révolutionnaire sur le plan conceptuel», qui inclut le travail réalisé en échange d'une rémunération ou d'un profit, mais va plus loin, en ce qu'elle tient compte aussi de «toutes les activités effectuées par des personnes de tout sexe et tout âge afin de produire des biens ou fournir des services destinés à la consommation par des tiers ou à leur consommation personnelle». L'expression «destinés à la consommation par des tiers ou à leur consommation personnelle» désigne les biens et les services qui sont produits au sein du ménage ou de la communauté au profit des autres membres du ménage ou aux fins de consommation personnelle. Le travail comprend les activités non rémunérées telles que la production de services pour la consommation personnelle et le bénévolat au sein de ménages fournissant des services à d'autres ménages. Le «ménage» et la «communauté» (pour le bénévolat) deviennent des unités économiques au sein desquelles des tâches à la fois rémunérées et non rémunérées sont exécutées. Cette notion du travail est conforme au domaine de la production générale du SCN 2008, tandis que les activités au sein du domaine de la production du SCN (travail de production pour la consommation personnelle de biens; emploi; travail non rémunéré aux fins de formation; et certaines sections relatives au travail bénévole) sont clairement définies (tableau 1).

Les nouvelles normes relatives aux statistiques du travail adoptées à la 19^e CIST offrent un cadre cohérent pour mesurer toutes les formes de services à la personne dans les statistiques du travail, conformément aussi à la Classification internationale des activités à prendre en compte dans les statistiques du budget-temps de 2016 (ICATUS 2016). Les services à la personne peuvent être fournis en échange d'un profit ou d'une rémunération (emplois relatifs aux soins à la personne) ou à titre gratuit (sous forme de soins et de travaux domestiques non rémunérés, de services à la personne à titre bénévole, ou de services à la personne non rémunérés aux fins de formation).

3 Dans son examen des pratiques relatives aux enquêtes sur la population active selon les pays (2000-2010), le BIT a observé que 3 à 6 pays mesurent explicitement les activités d'approvisionnement en eau et de collecte de bois, et tiennent compte de ces activités dans leurs calculs de la population active. En outre, 18 autres pays mesurent la participation dans ces activités, mais séparément des calculs de la population active (voir BIT, 2013).

Les nouvelles normes de la CIST, qui donnent des orientations sur la manière de mesurer les services à la personne, mettent l'accent sur la fonction complémentaire des enquêtes sur la population active – les enquêtes sur les ménages les plus pertinentes en vue de recueillir des statistiques sur le travail et sur la population active (y compris celles relatives à la production pour la consommation personnelle) – et sur des outils spécifiques pour les ménages, tels que les enquêtes sur le budget-temps. La question des soins et des travaux domestiques non rémunérés fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre des objectifs de développement durable (ODD), notamment au titre de la cible 5.4 des ODD, ce qui laisse augurer d'une meilleure évaluation et, partant, d'une reconnaissance des soins et des travaux domestiques non rémunérés, moyennant des statistiques relatives aux enquêtes sur la population active et sur le budget-temps harmonisées et comparables à l'échelle mondiale.

Dans le tableau 1 ci-après, l'économie domestique (partie en rouge) regroupe *toutes les formes de services à la personne*. Cette conceptualisation recouvre trois grandes réflexions sur les services à la personne, à savoir:

- l'idée que la fourniture de services à la personne produit de la valeur et qu'elle occupe donc une place dans l'économie, comme il en ressort du domaine de la production du SCN, des comptes satellites du secteur des ménages du SCN, ou d'autres instruments similaires;
- la notion selon laquelle diverses formes de services à la personne sont interdépendantes, dans la mesure où les conditions de prestation de soins en échange d'un profit ou d'une rémunération, par exemple, sont semblables aux conditions de prestation de soins non rémunérés; et
- le fait que la valeur et les conditions de prestation des services à la personne ont des effets sur l'économie dans son ensemble, comme en témoignent des indicateurs économiques tels que le PIB ou la part totale de la population active, ainsi que des indicateurs de bien-être tels que la mesure de la pauvreté et des inégalités.

Bien qu'elles soulèvent des difficultés, les nouvelles normes relatives aux statistiques du travail adoptées à la 19^e CIST ouvrent des perspectives. Il sera indispensable de travailler avec les mandants et les organismes nationaux de statistique pour mesurer efficacement les services à la personne, afin de mieux comprendre la place qu'occupent les soins et les travaux domestiques non rémunérés dans la création d'emplois rémunérés, et d'interférer avec un large éventail d'inégalités dans le monde du travail. Cela permettra d'inspirer une approche plus large des politiques économique, sociale et du travail, et fournira un appui au processus de réalisation des ODD.

Tableau 1. Les services à la personne et leurs relations avec la Résolution I de la 19^e CIST, la classification ICATUS 2016 et le Système de comptabilité nationale 2008

Destination envisagée de la production	Pour usage final propre		Pour utilisation par des tiers						
Formes de travail telles que définies dans la Résolution I de la 19 ^e CIST	Travail de production pour la consommation personnelle		Emploi	Travail non rémunéré aux fins de formation	Autres activités productives	Travail bénévole dans des			
	de services	de biens				unités du marché et hors du marché	ménages pour produire des biens	des services	
Classification ICATUS 2016			1. Emploi et activités relatives	5. Travail bénévole, travail non rémunéré aux fins de formation et autres types de travail non rémunéré					
	4. Services de soins non rémunérés destinés au ménage et aux membres de la famille	3. Travaux domestiques non rémunérés destinés au ménage et aux membres de la famille	2. Production de biens pour usage propre final	13. Emploi dans des sociétés, des autorités publiques ou des institutions sans but lucratif	12. Emploi dans des entreprises familiales pour produire des biens	13. Emploi dans des ménages et des entreprises familiales pour produire des services	53. Travail non rémunéré aux fins de formation et autres activités connexes	59. Autres activités non rémunérées	51. Travail bénévole direct destiné à d'autres ménages 52. Travail bénévole au sein d'une communauté et d'une organisation
Type de travail	Travail non rémunéré		Travail en échange d'une rémunération ou d'un profit		Travail non rémunéré				
Type de service(s) à la personne L'économie domestique	Soins et travaux domestiques non rémunérés		«Emplois relatifs aux soins à la personne» pour fournir des services à la personne (professions ou secteurs relatifs aux soins à la personne) (comme sous-catégorie de l'emploi)		«Services à la personne non rémunérés aux fins de formation» pour fournir des services à la personne (professions ou secteurs relatifs aux soins à la personne) (comme sous-catégorie des services non rémunérés aux fins de formation)		Services à la personne à titre bénévole (en tant que sous-catégorie du travail bénévole)		
							Travail bénévole au sein d'une communauté et d'une organisation pour fournir des soins (professions ou secteurs relatifs aux soins à la personne)		
Lien avec le SCN 2008			Activités à l'intérieur du domaine de la production du SCN						
			Activités qui relèvent du domaine de la production générale du SCN						

Bibliographie

Abraham, K.; Mackie, C. (dir. de publication). 2005. *Beyond the market: Designing nonmarket accounts for the United States* (Washington, DC, The National Academies Press).

Adamson, E.; Brennan, D. 2016. «Return of the nanny: Public policy towards in-home childcare in the UK, Canada and Australia», *Social Policy and Administration*, vol. 51, n° 7.

Banque mondiale. 2012. *World Development Report: Gender equality and development* (Washington, DC).

BIT (Bureau international du Travail). 2013. *National practices in the measurement of the economically active population, employment, unemployment and time-related underemployment*, 19^e Conférence internationale des statisticiens du travail, Genève, 2-11 octobre.

—. 2016a. *Expanding social security to migrant domestic workers*, Research Series, note d'information, Département des conditions de travail et de l'égalité (Genève).

—. 2016b. *Les femmes au travail: tendances 2016* (Genève).

—. 2017. *Améliorer les conditions d'emploi et de travail dans les services de santé*, Rapport pour discussion à la Réunion tripartite sur les moyens d'améliorer les conditions d'emploi et de travail dans les services de santé, Genève, 24-28 avril.

Calenda, D. 2016. *Case studies in the international recruitment of nurses: Promising practices in recruitment among agencies in the United Kingdom, India, and the Philippines* (Bangkok, Bureau de pays de l'OIT pour la Thaïlande, le Cambodge et la République démocratique populaire lao).

CSI (Confédération syndicale internationale). 2014. *Facilitating exploitation: A review of labour laws for migrant domestic workers in Gulf Cooperation Council countries* (Bruxelles).

De Henau, J.; Perrons, D. 2016. *Investing in the care economy to boost employment and gender equality*, a briefing from the UK Women's Budget Group on a gender analysis of employment stimulus in seven OECD countries (Londres et Bruxelles, Women's Budget Group et Confédération syndicale internationale (CSI)).

—; Himmelweit, S.; Perrons, D. 2017. *Investing in the care economy: Simulating employment effects by gender in countries in emerging economies* (Bruxelles, CSI).

Esquivel, V. 2017. «The rights-based approach to care policies: Latin American experience», *International Social Security Review*, vol. 70, n° 4, pp. 87-103.

Folbre, N. 2006. «Demanding quality: Worker/consumer coalitions and “high road” strategies in the care sector», *Politics and Society*, vol. 34, n° 1, pp. 11-32.

Gambaro, L. 2017. «Who is minding the kids? New developments and lost opportunities in reforming the British early education workforce», *Journal of European Social Policy*, vol. 27, n° 4, pp. 320-331.

Gammage, S.; Stevanovic, N. 2016. *Gender, migration, work and care deficits: What role is there for the SDGs?*, document d'information préparé pour la réunion du groupe d'experts de l'ONU sur le thème «L'autonomisation économique des femmes dans un monde du travail en pleine évolution», Genève, 26-28 septembre.

Lansky, M.; Ghosh, J.; Méda, D.; Rani, U. 2017. «Social choices and inequalities», dans l'ouvrage publié sous la direction de M. Lansky, J. Ghosh et D. Méda: *Women, gender and work: Social choices and inequalities*, vol. 2 (Genève, BIT).

Martin, S.; Lowell, B. L.; Gozdzia, E. M.; Bump, M.; Breeding, M. E. 2009. *The role of migrant care workers in aging societies: Report on research findings in the United States* (Washington, DC, Institute for the Study of International Migration, Walsh School of Foreign Service, Georgetown University).

Meghani, Z. 2016. «Trapped in a web of immigration and employment laws: Female undocumented home health workers in the US», dans l'ouvrage publié sous la direction de Z. Meghani: *Women migrant workers: Ethical, political and legal problems* (New York, NY, et Londres, Routledge).

Nations Unies. 2015. *The World's Women, 2015: Trends and Statistics* (New York, NY).

—. 2016. *Leave no one behind, a call to action for gender equality and women's economic empowerment*, Report of the UN Secretary General's High Level Panel on Women's Economic Empowerment (New York, NY).

—; Banque mondiale; Commission européenne; Fonds monétaire international; Organisation de coopération et de développement économiques. 2009. *Système de comptabilité nationale 2008* (New York, NY, Nations Unies).

Nussbaum, M. C. 2017. «Preface», dans l'ouvrage publié sous la direction de M. Lansky, J. Ghosh et D. Méda: *Women, gender and work: Social choices and inequalities*, vol. 2 (Genève, BIT).

ONU-Femmes (Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes). 2015. *Le progrès des femmes dans le monde 2015-2016: transformer les économies, réaliser les droits* (New York, NY).

Otobe, N. 2017. *Gender and the informal economy: Key challenges and policy response*, Department Working Paper No. 236 (Genève, BIT).

Parenzee, P.; Budlender, D. 2016. *Who cares? South Africa's expanded public works programme in the social sector and its impact on women* (Berlin, Heinrich Böll Stiftung).

Samman, E.; Presler-Marshall, E.; Jones, N. 2016. *Women's work: Mothers, children and the global childcare crisis* (Londres, Overseas Development Institute (ODI)).

Sepúlveda Carmona, M. M. 2013. *Rapport de la Rapporteuse spéciale sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme* (Genève, Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)).

Stiglitz, J.; Sen, A.; Fitoussi, J.-P. 2009. *Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social* (Paris, Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social).

UNRISD (Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social). 2016. *Politiques novatrices porteuses de transformation: mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030*, Rapport 2016 de l'UNRISD (Genève).

UNSD (Division de statistique de l'ONU). 2017. *Classification internationale des activités à prendre en compte dans les statistiques du budget-temps (ICATUS) 2016* (New York, NY).

Zacharias, A.; Antonopoulos, R.; Masterson, T. 2012. *Why time deficits matter: Implications for the measurement of poverty* (Annandale-on-Hudson, New York, NY, Levy Economics Institute of Bard College et Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)).

Notes

[illegible]

This image shows a full page of a document template designed for handwriting practice. It consists of approximately 20 evenly spaced, horizontal blue dashed lines running across the width of the page. The background is plain white, providing a clear guide for letter height and placement. There are no margins, text, or other markings present.

[illegible]

